

DEMANDE DE TERRE-PLEIN HIVER

NOM PRENOM :

NOM DU BATEAU :

TYPE DU BATEAU :

Période 1 : d'octobre à décembre
(Si mise à terre avant le 15/10/25 = 30 % de remise sur le grutage + 1 mois de location de ber avec 30% de remise)

Période 2 : de décembre à février

Période 3 : de février à avril

Du matin / après-midi au matin / après-midi

Carénage à la mise à terre

Client absent à la mise à terre

Carénage à la mise à l'eau

Client absent à la mise à l'eau

Mise à terre + mise sur remorque pour hivernage (PPM) => 30 % de remise entre le 1/10 et le 15/10.

Observation :

Télécharger notre charte terre-plein

ENREGISTREMENT PAR LE PORT :
Tampon du port et date de réception de la demande



Modalités du terre-plein hiver

Mise à terre + mise sur remorque pour hivernage (PPM) : => 30 % de remise entre le 1/10 et le 15/10.

- **PERIODE 1 : D'OCTOBRE A DECEMBRE**

Séjour à terre entre le 1/10/25 et le 01/01/2026 :

- ⇒ Manutentions, calage et location de ber = payants.
- ⇒ 2 mois de gratuité d'emplacement sur le terre-plein.

Si la mise à terre est faite avant le 15/10/25, 30 % de remise s'applique au lieu de 10% + 1 mois de location de ber à 30 %

- **PERIODE 2 : DE DECEMBRE A FEVRIER**

Séjour à terre entre le 1/12/25 et le 01/03/26 :

- ⇒ Manutentions, calage et location de ber = payants.
- ⇒ 2 mois de gratuité d'emplacement sur le terre-plein.

- **PERIODE 3 : DE FEVRIER A AVRIL**

Séjour à terre entre le 1/02/26 et le 01/05/26 :

- ⇒ Manutentions, calage et location de ber = payants.
- ⇒ 2 mois de gratuité d'emplacement sur le terre-plein.

	2025				2026				
	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Janv.	Fev.	Mars.	Avril	Mai
Période 1									
Période 2									
Période 3									

Exemple :

- Mise à terre 10 % de remise **Si la mise à terre est faite avant le 15/10/25, 30 % de remise**
 - Calage 10% de remise
 - Location de ber 10% de remise **(30 % de remise sur le 1^{er} mois si mise à terre avant le 15/10)**
 - Location de terre-plein 100 % gratuit, 2 mois maximum sur l'une des 3 périodes proposée
- Au-delà des 2 mois de gratuité : Facturation sans remise
- Remise à l'eau 10% de remise (ou 100% si 20 nuits d'absence)
 - Remorquage du bateau : payant avec 10 % de remise

Si + de 20 nuits d'absence croisière entre le 1^{er} juin 2025 et le 30 septembre 2025 : remise de 100% sur la Mise à l'eau du bateau.

Fait à _____, le _____

Signature du client :